

## Commune d'Aime-la-Plagne (Savoie)



**Aime-la-Plagne**

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20231130-2023-SG-027-AR  
Date de télétransmission : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023

### **Arrêté n°2023-SG-027 portant subdélégation de fonction à Michel Genettaz, 1<sup>er</sup> adjoint**

**Le Maire d'Aime-La-Plagne, Officier de l'Ordre National du Mérite, Corine Maironi-Gonthier,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L 2122-20 à L2122-23 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 nommant Monsieur Michel Genettaz 1<sup>er</sup> adjoint ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 04 juin 2020 portant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant en application de l'article L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

**Vu** l'arrêté du 09 juin 2020 portant délégation de fonctions à Michel Genettaz dans les domaines des travaux et de la forêt ;

**Vu** l'arrêté du 09 juin 2020 portant subdélégation de fonctions à Michel Genettaz pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels ;

**Vu** l'arrêté du 06 octobre 2022 portant délégation de fonctions à Michel Genettaz pour assurer les fonctions et missions relatives à la police de la circulation et du stationnement ;

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

Monsieur Michel GENETTAZ, 1<sup>er</sup> adjoint, est subdélégué pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant.

#### **Article 2 :**

Il pourra signer tout document nécessaire aux demandes définies à l'article 1.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes, notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la commune mairie-aime.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 30 novembre 2023.

Le Maire,

**Corine Maironi-Gonthier**



Notifié le 30 NOV. 2023  
Signature :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.